

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

ID : 033-213300775-20250616-2025\_44-DE

**COMMUNE DE CABANAC-ET-VILLAGRAINS (GIRONDE)**

**Date de convocation :**  
10/06/2025

**Membres :**En exercice **18**Présents : **16**Votants : **17**

**Date d'affichage :**  
17/06/2025

**Date de publication :**  
17/06/2025

**Le 16 juin 2025 à 20h30 au foyer polyvalent**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean Georges CLAIR, Maire.

**Étaient présents :** Gabriel BEUGIN, Daniel BORDES, Jean Georges CLAIR, Lionel COUBRA, Anne – Cécile DUCOSSON, Olivier FORêt, Aurélia FOURNIER, Nathalie KATSAMANTOU, Carine LASSOUANE, Vincent Nevot, Damien OBRADOR, Katia PÉDEMAY, Céline PELTIER, Tovo RABEMANANTSOA, Sophie SUBIRATS et Aurore VERDIER

**Était représenté :** Fabrice GUIRAUD par Jean Georges CLAIR

**Absente :** Muriel PAILLER

**Secrétaire de séance :** Anne-Cécile DUCOSSON

**DÉLIBÉRATION N° 2025-44****OBJET : Admission en non valeurs de créances éteintes**

Le comptable public propose l'admission en non-valeur arrêtée à la date du 20 mai 2025 de la liste 7279541132.

Lorsque toutes les voies d'exécution sur les biens et le cas échéant sur la personne redevable ont été épuisées sans aboutir au recouvrement des créances publiques, les créances admises en non valeur sont proposées en non-valeur à l'initiative du comptable chargé du recouvrement.

Le montant des créances proposées en non valeur s'élève à 4 251,46 €. Elles concernent la facturation des services jeunesse sur le budget principal. Un dossier de surendettement a été accepté.

Les créances en non valeur ci-après seront imputées au compte 6542- Créesances éteintes.

Appelé à délibérer, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver l'admission en créances éteintes de la liste 7279541132 d'un montant total de 4 251,46 €,
- d'autoriser M. le Maire à réaliser les mandats de régularisation correspondants,
- de donner tous pouvoirs au Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

**POUR : 17**

**CONTRE : 00**

**ABSTENTION : 00**

Envoyé en préfecture le 19/06/2025

Reçu en préfecture le 19/06/2025

Publié le

ID : 033-213300775-20250616-2025\_44-DE



Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

En mairie, le 16 juin 2025

Le Maire



Jean Georges CLAIR

La secrétaire de séance



Anne-Cécile DUCOSSON